

En Français ou En Latin.

Mon Père bénissez- moi, parce que j'ai péché.	<i>Benedic mihi, Pa- ter, quia peccavi.</i>
---	--

Je confesse à Dieu, &c. pag 3.	<i>Confiteor Deo, &c.</i> pag 3.
-----------------------------------	---

Jusqu'à par ma faute.	Jusqu'à <i>meâ culpâ.</i>
-----------------------	---------------------------

D. Que fait-on ensuite ?

R. On dit combien il y a de temps que l'on n'a été à confesse, si l'on a reçu l'absolution la dernière fois et si l'on a accompli la pénitence imposée, puis on commence sa confession, en disant à chaque article : *Je m'accuse de &c.*

D. L'accusation des péchés étant finie, que faut-il dire ?

R. Il faut dire : " Je m'accuse, de plus, de bien d'autres péchés que je ne connois pas et de ceux de toute ma vie ; j'en demande à Dieu pardon, et à vous, mon Père, la pénitence et l'absolution. "

D. Comment faut-il recevoir les avis du Confesseur ?

R. il faut les recevoir avec beaucoup de respect et de désir de les mettre en pratique, et se soumettre à la pénitence qu'il impose, puis achever le *Confiteor* quand il en donne le signal

En Français.

Par ma faute, &c.

En Latin.

Meâ culpâ, &c.

D. Si le Confesseur juge à propos d'accorder l'absolution, que faut-il faire ?